

JFO 2017 VENEZ DÉCOUVRIR LA CHASSE À L'ARC

06 MAI
17 JUIN
02 SEPTEMBRE



INSCRIPTION AUPRÈS DE LA FDC59
03.20.41.45.63 / WEBFDC59@CHASSE59.NET

TARIF : 5€

LIEU : FDC59 - RUE DU CHÂTEAU 59152 CHERENG

JOURNÉE DE FORMATION OBLIGATOIRE À LA CHASSE À L'ARC

Cette formation a pour but de vous faire découvrir la chasse à l'arc et de délivrer l'attestation JFO nécessaire pour chasser à l'arc.

Cette formation est ouverte à **tout public** (chasseurs et non chasseurs) à **partir de 14 ans**.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DE FORMATION

Important : Il n'y a pas d'examen, il suffit de suivre la formation durant cette journée pour obtenir l'attestation JFO.

½ JOURNÉE THÉORIQUE

Découverte de la chasse à l'arc

- mode de chasse
- technique de chasse
- le matériel,
- la sécurité
- la réglementation, ...

½ JOURNÉE PRATIQUE

Découvrir

- le matériel, les arcs de chasse
 - les techniques de tir
 - le tir sur des cibles 3D
 - le tir sur des cibles mobiles (lanceur Arctrap).
- Le matériel est fourni durant la formation (arcs/flèches).

A l'issue de la formation, le stagiaire peut :

- se faire une opinion objective sur ce mode de chasse,
- prendre conscience du niveau d'exigence de la discipline,
- s'initier, s'entraîner, se préparer (s'inscrire aux formations pratiques proposées par le CAN59 : www.can59.fr),
- pratiquer légalement (s'il est titulaire d'un permis de chasser validé)

COMMENT S'INSCRIRE ?

1/ Contacter la FDC59 : 03.20.41.45.63 ou par mail webfdc59@chasse59.net

2/ Envoyer à la FDC59 - rue du Château - 59152 Chérenghes

- le formulaire cerfa N° 10804*03 (disponible sur le site www.ffca.net)
- un chèque de caution de 5 euros à l'ordre de la FDC59
- votre email et numéro de téléphone
- copie du permis de chasser (uniquement pour les chasseurs)
- attestation de domicile

Pour plus d'info merci de contacter la FDC59 si besoin 3 semaines avant la session, vous recevrez par courrier la convocation à la formation.

N'hésitez pas à vous inscrire et à diffuser ce message autour de vous. Si vous n'êtes pas disponible à la date proposée vous pouvez consulter le calendrier national JFO sur le site www.ffca.net.

RAPPEL POUR POUVOIR CHASSER À L'ARC

- Avoir suivi de la Journée de Formation Obligatoire délivrée par une Fédération Départementale des Chasseurs (cf arrêté ministériel de juillet 2012).
- Être titulaire du permis de chasser
- Renseignement et inscription auprès de la FDC59 si nécessaire

COMMENT SE FORMER ENSUITE

L'association de Chasseurs à l'arc du Nord prend ensuite le relais pour la formation pratique à la chasse à l'arc. Celle-ci se déroule sous forme d'ateliers/formations pratiques proposés les samedis matin. Le programme des formations pratiques est disponible sur le site www.can59.fr.